

Association du lac Duhamel

avril
2009

Dossier motorisé à essence

Concernant le dossier de l'utilisation des motorisés à essence au lac Duhamel, le conseil a relevé les 13 problématiques suivantes :

- 1) La pollution par l'essence
- 2) L'érosion
- 3) Le soulèvement des sédiments
- 4) La taille du lac
- 5) La sécurité
- 6) Les activités nautiques conflictuelles
- 7) La taille des bateaux
- 8) Le nombre de bateaux
- 9) Les bateaux de l'extérieur
- 10) Gestion de l'accès au terrain de l'association
- 11) L'application du code d'éthique
- 12) Le droit de mouillage
- 13) La qualité de vie (bruit)

Le conseil a également conclu que 3 options s'offrent aux membres concernant la question des motorisés à essence au lac :

- 1) Le statu quo
- 2) Un code d'éthique amélioré
- 3) Le retrait des motorisés à essence du lac

S'engager à retirer les motorisés à essence est un long processus.

Si cette option est adoptée par les membres lors de la réunion spéciale, le conseil devra déposer la résolution à la municipalité.

Celle-ci devra engager une firme d'experts pour évaluer la situation. Ensuite, la municipalité organisera une consultation publique. Suite à la consultation publique, si la position des membres demeure inchangée, la municipalité soumettra le dossier aux affaires municipales qui, à son tour, devra soumettre le dossier à Transport Canada qui contrôle les activités nautiques sur les lacs au pays.

Donc un processus, long...très long.

Le conseil croit que dans les circonstances, la meilleure option possible est un code d'éthique amélioré.

Voici comment le conseil propose d'adresser les problématiques soulevées.

- 1) Limiter le plus possible l'utilisation des moteurs à deux temps, fabriqués avant 2005, et les remplacer le plus vite possible. Ceci s'applique autant pour les pontons que les bateaux de vitesse que pour les chaloupes de pêche ou les Sea-doo;
- 2) Augmenter la zone de vitesse sans vague et défendre les dispositifs qui amplifient les vagues ;
- 3) Voir 2 ;
- 4) Référence à la politique de l'eau ;
- 5) Voir 2 et éviter d'être plus qu'un à la fois à pratiquer des activités de vitesse. Rotation obligatoire ;
- 6) Aucune activité de vitesse après 6PM le samedi. En ce moment, le code permet les activités de vitesse jusqu'au couché du soleil. Toutefois elles pourront débuter le samedi deux heures plus tôt, soit 10AM ;
- 7) Longueur maximum de 24 pieds ;
- 8) Limité au nombre actuel ;
- 9) Aucun bateau de l'extérieur ne peut naviguer au lac ;
- 10) Steve Laroche assumera cette tâche ;
- 11) Responsabilité de tous ;
- 12) Voir 8 et 9 ;
- 13) Un facteur parmi tant d'autres...(la route 117, les scies mécaniques, la musique, l'hélicoptère, etc.)

Réunion spéciale à venir en juin, date à être déterminée par le conseil.

D'ici là, parlez-en entre vous et préparons-nous à avoir une réunion efficace et logique.

Le conseil d'administration